

---

## **Autorisations de départs, la direction veut liquider définitivement la filière Transport-Mouvement !**

---

Depuis des années, on assiste dans de nombreuses gares à la suppression des agents sédentaires chargés de donner le départ des trains. Le transfert de cette tâche de sécurité se fait vers l'agent d'accompagnement ou l'agent de conduite. Ces derniers mois, dans plusieurs régions, le rythme de ces suppressions de poste s'accélère. Suite à différentes interventions de la fédération SUD-Rail, la direction a été contrainte de faire la lumière sur ses intentions : la suppression pure et simple des autorisations de départ au sol d'ici fin 2016 pour les TGV, sans échéance précise mais dans la même logique pour le TER !

### **La sécurité des circulations est remise en cause ! La direction SNCF est totalement irresponsable !**

Ces réorganisations sont dramatiques à plus d'un titre :

- Dramatiques pour la sécurité ferroviaire puisque la SNCF s'oriente ainsi vers la **suppression d'une boucle de rattrapage essentielle dans la chaîne de sécurité.**
- Dramatiques pour la sûreté puisque la SNCF poursuit ainsi sa politique de déshumanisation. Tandis que la généralisation de l'EAS contribue à supprimer toute présence à bord des trains, **la suppression des chefs de service dans les gares conduirait à une déshumanisation inacceptable de très nombreuses gares.**
- Dramatiques **pour les effectifs de la filière Transport-Mouvement.** La SNCF et le gouvernement ne cessent de nous vanter la transversalité de la filière quand, dans les faits, toutes les politiques misent en œuvre la font disparaître en dehors du périmètre de la circulation ferroviaire.



Ainsi la présence d'un agent sédentaire ne serait plus nécessaire dès lors que les dessertes s'effectuent avec du matériel à « face lisse ». Pourtant les opérations qui incombent à l'agent chargé de donner l'autorisation de départ sont conséquentes :

- Vérifier que la formation et le service du train sont **achevés**, vérifier que l'équipement du train en personnel est conforme aux prescriptions
- Vérifier qu'il est **l'heure de départ**
- Vérifier que **rien ne s'oppose à l'expédition du train et qu'en particulier le signal de sortie de la voie, s'il en existe un, est ouvert.**
- Mais également la remise d'ordres ou d'avis aux agents du train, la surveillance du défilé du train et de signalisation arrière et l'arrêt d'urgence de circulations qui ne circuleraient pas en toute sécurité.

La réglementation en matière d'autorisation de départ (OP00462) n'a pas évolué et **la délivrance d'une autorisation de départ par un agent sédentaire reste la norme.**

La filière Transport-Mouvement compte 25500 agents **dont plus de 7300 sont employés dans des établissements voyageurs.** Les menaces qui pèsent sur ces milliers d'emploi s'ajoutent aux nombreuses suppressions de poste déjà réalisées à la vente, à l'accueil...

Au-delà des agents départs, **c'est l'ensemble des agents de la filière qui subirait une remise en cause inacceptable** avec encore moins de possibilités de parcours professionnels diversifiés, encore moins de possibilité de mobilité géographique...

Si la direction prétend qu'**aucune réorganisation ne sera réalisée sans étude préalable afin de s'assurer que cela ne dégradera ni la sécurité, ni la régularité des circulations,** les dernières réorganisations mises en œuvres indiquent le contraire :

- qu'il s'agisse de gares en courbe sans visibilité de l'ensemble de la rame par l'agent d'accompagnement
- qu'il s'agisse de « matériel à face lisse » ou de matériel Corail classique
- qu'il s'agisse de gares origines comme de gares desservies au cours du parcours

**Et ce n'est pas avec leur dossier « Globalement Au Moins Equivalent » que les patrons vont nous rassurer ! La preuve, ils refusent de communiquer ces documents aux représentants du personnel !**

**SUD-Rail appelle tous les CHSCT à déclencher des enquêtes et expertises afin de démontrer le risque que l'entreprise fait prendre aux usagers et aux cheminots en planifiant ces milliers de suppressions d'emploi !**

**Partout les cheminots devront se mobiliser pour faire reculer la direction et défendre un service public de qualité et nos conditions de travail !**

*Saint-Denis, le 2 décembre 2014*